

République Française

Département de la Seine-Maritime

COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal
du 04 décembre 2023

Délibération N°6 du 04 décembre 2023

Date de convocation **Etaient présents : (16)**
28.11.23

Maryline Fournier, Maire
Michel Ménager, Christine Delcroix, Philippe Gautrot, Dominique Paul,
Adjoint,
Pascal Ancelot, Olivier Artur, Benoit Boudet, Patrick Jouen, Julien Ménard,
Céline Obin, Véronique Obin, Isabelle Poulain, Gérard Sadé, Guy Sénécal,
Rachida Slamani.

Nombre d'élus :
En exercice : 23 **Etaient Excusés : (7)**
Présents : 16
Votants : 20

Carole Dufils ayant donné délégation à Christine Delcroix, Emmanuelle
Duplessis Yaha, Anne-Lise Gripon ayant donné délégation à Dominique
Paul, Mickael Lefebvre, Isabelle Normand, Serge Planchon ayant donné
délégation à Gérard Sadé, Arlette Vivet ayant donné délégation à Guy
Sénécal.

Secrétaire de séance : Michel Ménager

AGGLOMERATION DE DIEPPE MARITIME MODIFICATION DU PLH

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL
Philippe Gautrot, adjoint au maire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5, I, 3° qui prévoit que la communauté d'agglomération exerce de plein droit au lieu et place des communes membres certaines compétences et notamment, en matière d'équilibre social de l'habitat, le programme local de l'habitat,

Vu la loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de la région dieppoise,

Considérant que les objectifs en création de logements du PLH 2020-2025, inférieurs aux besoins du territoire de Dieppe-Maritime,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Approuve la modification du Programme Local de l'Habitat 2020-2025.

Pour extrait conforme
Maryline Fournier, Maire

Transmission contrôle de légalité :

Publiée le :

